

De l'autre côté de l'Afrique

La veille agricole

N°31/2021 du 01/12/21

Afrique de l'Est et Océan Indien (AEOI)



Les publications des Services Economiques d'AEOI - Service Economique Régional de Nairobi



COVID-19

- **Zone AEOI – Le nombre de cas repart à la hausse.** Alors que Maurice et Madagascar connaissaient depuis plusieurs jours/semaines une hausse du nombre de cas, c'est au tour du Kenya de constater une légère reprise du nombre de cas cette semaine. Maurice a par ailleurs confirmé avoir réceptionné 80 tonnes d'oxygène liquide de la part de l'île de la Réunion, les 20, 23, 24 et 25 novembre derniers pour faire face à un besoin croissant d'oxygène sur l'île, lié à une augmentation des hospitalisations.
- **Rwanda, Kenya – Evolution des mesures COVID-19.** Alors que l'Afrique du Sud a annoncé l'apparition du nouveau variant Omicron sur son sol, le Rwanda suspend temporairement les vols en provenance d'Afrique Australe, et impose une quarantaine de 7 jours aux voyageurs y ayant récemment séjourné. Au Kenya, le Ministère de la santé a annoncé qu'à partir du 21 décembre, l'accès en présentiel à certains services publics ne devrait plus être possible aux personnes non vaccinées. Tous les visiteurs européens devraient également être entièrement vaccinés pour entrer sur le territoire.

Points notables d'actualité générale

- **Afrique – Réunion de chefs d'Etat sur la Grande muraille verte en marge de la COP26.** Le projet de la Grande muraille verte a pour ambition de lutter contre la désertification et les effets du changement climatique dans 11 pays d'Afrique, du Sénégal jusqu'à Djibouti, en passant par le Soudan et l'Ethiopie. Relancé en janvier 2021 lors du "One Planet Summit" il vise, d'ici à 2030, à freiner l'expansion du Sahara grâce à la plus vaste plantation du monde. Or, la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification estimait, en septembre 2020, que 4 millions d'hectares avaient été réhabilités dans les zones d'intervention entre 2011 et 2019, alors que les pays partenaires devraient restaurer 10 millions d'hectares par an pour tenir les objectifs fixés pour 2030, à savoir reverdir 100 millions d'hectares de terres dégradées. Le président Macron a déclaré, à l'occasion d'une réunion dédiée à la Grande muraille Verte en marge de la COP26 et coprésidée avec le prince Charles et le président de Mauritanie, que malgré "des hauts et des bas, la Grande Muraille verte fait partie des solutions pour fournir un avenir durable aux populations du Sahel".
- **Ethiopie – Une facilité de crédit de 450 MUSD accordée à 5 banques commerciales.** La Banque africaine d'import-export (Afreximbank) a approuvé une facilité de crédit de 450 MUSD en faveur de cinq banques commerciales éthiopiennes. Cette facilité s'inscrit dans le cadre de son programme de facilitation du commerce qui comprend des produits destinés à stimuler les activités commerciales intra-africaines. La Commercial Bank of Ethiopia (CBE, banque publique), Awash Bank, Dashen Bank, Bank of Abyssinia et Abay Bank vont bénéficier de ce financement. Cette facilité vise à atténuer la pénurie de devises et devrait contribuer au financement des importations stratégiques du pays, qui s'élèvent à environ 13 Mds USD/an.

- **Ethiopie – Fin du gel des prêts bancaires garantis par des actifs immobiliers.** Dans un contexte d'accélération de la guerre en Ethiopie, la Banque centrale (NBE) a supprimé le gel des prêts bancaires garantis par des actifs immobiliers. La NBE avait déjà progressivement exempté les importateurs, les producteurs de café et les compagnies pétrolières de cette interdiction. Le 11 août 2021, la NBE avait enjoint les banques commerciales à interdire les prêts adossés à des biens immobiliers, afin de tenter d'endiguer l'inflation et suite à la forte dépréciation du taux de change officiel par rapport au taux de change sur le marché parallèle (dont l'écart avec avait atteint un pic de 55 % début août). En effet, l'incertitude liée au conflit, couplée à un niveau d'inflation élevé, a conduit de nombreux propriétaires à vendre leurs actifs afin de les convertir en devises.
- **Soudan – Port Soudan : vers un retour au blocus ?** A l'approche de l'échéance du 4 décembre fixée par le Conseil des Bijas pour la re-fermeture de la région de l'Est, toutes les lignes maritimes viennent de suspendre leurs escales à Port Soudan dès ce mercredi 1^{er} décembre. Cette décision intervient alors que les autorités ont récemment réactivé le comité chargé de résoudre la question de l'Est sous la présidence du général Hemidti, vice-président du Conseil de Souveraineté. Le Conseil suprême de la tribu des Bijas avait annoncé début novembre la suspension de leur blocus pour une durée d'un mois, dans l'attente d'un accord avec Khartoum sur les accords de paix de Juba concernant l'Est du pays. Par ailleurs, d'autres points bloquants s'ajoutent : à Khartoum, plus de 50 % des distributeurs automatiques de billets sont hors service faute de liquidité et de problèmes techniques liés au manque de maintenance régulière. Cela s'est traduit en cette fin de mois par de longues queues dans les établissements bancaires, dûes notamment au règlement des salaires des fonctionnaires.
- **Somalie – Lancement d'une nouvelle carte de crédit pour promouvoir le commerce en ligne.** *MyBank*, *Mastercard* et *Network International Elevate* s'associent pour lancer une nouvelle carte de crédit qui devrait permettre d'effectuer des transactions en ligne dans le pays tout en facilitant les retraits d'argent et les paiements traditionnels. Cela, en vue de promouvoir l'inclusion financière dans un pays où l'usage des cartes de crédit reste minime. Cette avancée technologique devrait permettre aux consommateurs de bénéficier d'une gamme de services plus large et sécurisée, tout en favorisant l'accès aux terminaux de paiement bancaires à des secteurs sous développés. *Mastercard* s'est engagé à faire accéder 50 millions de micro et petites entreprises à l'économie digitale d'ici 2025, tout en faisant la promotion de 25 millions de femmes entrepreneuses.
- **COI – Tenue, à La Réunion, du Conseil Extraordinaire des Ministres de la Commission de l'Océan Indien.** Le 26 novembre, s'est tenu à Saint-Denis de la Réunion une session extraordinaire du conseil des ministres de la Commission de l'Océan Indien (COI). Présidée par Jean-Baptiste Lemoyne, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, cette session a réuni les ministres des 5 pays membres (Madagascar, Maurice, Union des Comores, Seychelles, France). Un premier bilan des 6 premiers mois de la présidence française a été dressé à cette occasion dans les domaines de la relance économique, de la mobilité universitaire, de la formation professionnelle, de la sécurité maritime et du renforcement institutionnel avec les travaux d'élaboration d'un plan de développement stratégique et humain de la COI. A l'occasion de cette session, la France a annoncé la tenue, début 2022, des premières Assises régionales de la formation professionnelle afin de définir les contours d'un projet de coopération en matière de formation professionnelle et de mobilité des jeunes dans la zone COI. En clôture du conseil, l'accord-cadre de la Plateforme REgionale de Recherche Agronomique pour le Développement dans l'Océan Indien (PRERAD-OI) a été renouvelé pour 7 ans. Le prochain Conseil ordinaire des ministres est prévu à Paris le 23 février, à l'issue duquel la France transmettra la présidence à Madagascar.
- **Madagascar – La Banque africaine de développement finance le Projet d'aménagement de corridors et de facilitation du commerce pour 159 M€.** Le 24 novembre, la Banque africaine de développement (BAD) a approuvé un prêt de 159 M€ en faveur de Madagascar dans le cadre du Projet d'aménagement de corridors et de facilitation du commerce (PACFC, Phase II). Il bénéficiera à environ 800 000 personnes, notamment agriculteurs, pêcheurs, éleveurs et commerçants dans les régions Anôsy et Atsimo Atsinanana. Il vise i) l'amélioration des conditions d'accessibilité du Sud de Madagascar ; ii) la promotion du commerce et de l'investissement et iii) la connexion entre des corridors routiers dans le Sud de Madagascar avec le port de Tuléar. Il contribuera avec d'autres partenaires techniques et financiers à la réhabilitation d'une portion de 121 km de la RNT 12A, de 11 ponts (sud-est) et d'une portion de 185 km de la RN 9 (sud-ouest).

Actualités agricoles

- **Kenya – L'agriculture à l'agenda de la 7^{ème} conférence sur la décentralisation.** A l'occasion de la 7^{ème} conférence annuelle sur la décentralisation, plusieurs axes de travail portant sur les sujets agricoles ont été identifiés et doivent notamment mobiliser le Ministère fédéral de l'agriculture, le Trésor kenyan, les gouvernements des comtés, et les bailleurs internationaux. Quatre actions/engagements sont à souligner : (1) le renforcement des services de conseil (financements publics, offres du secteur privé, accès aux informations sur la météo et les marchés, adoption de technologies « climate-smart », etc.) ; (2) la conception et la mise en place de partenariats public-privé (opportunités dans le numérique, promotion des innovations, etc.) ; (3) l'élaboration d'une stratégie pour réduire le coût des intrants, promouvoir une occupation efficiente des sols, renforcer la sécurité alimentaire et réduire les inégalités hommes/femmes ; (4) et la révision de la *National Oceans and Fisheries Policy* de 2008 pour tenir compte de la réforme de la Constitution et la mise en place de la décentralisation.
- **Burundi – La diversification des produits agricoles est une nécessité pour développer la capacité d'exportation du pays.** Seulement 15 % de la production agricole burundaise est commercialisée, et de nombreuses contraintes limitent son développement. En moyenne, les exploitations familiales ont une superficie de 0,5 ha et seulement 5,5 % des terres cultivées sont irriguées. De faibles niveaux d'investissement, des aléas climatiques et une éducation lacunaire expliqueraient les faibles rendements qui pourraient s'aggraver en raison de la croissance démographique. De nombreuses évolutions du secteur sont à prévoir, notamment au niveau du cadre légal (avec une montée en compétences du Bureau Burundais de Normalisation chargé de la certification des produits agricoles) et du niveau des infrastructures (avec davantage de terminaux frigorifiques aux postes-frontières).
- **Seychelles – Lancement du projet REEFISH.** Les Seychelles ont accueilli, fin novembre, une réunion rassemblant plusieurs pays (Comores, Kenya, Madagascar, Maurice, Seychelles) pour la restauration des écosystèmes coralliens et favoriser la pêche et l'aquaculture. Le projet de 4,4 MUSD baptisé « REEFISH » s'étalera sur une durée de trois ans et sera mené en collaboration avec la FAO et le gouvernement japonais. D'après le coordinateur du projet Ameer Ebrahim « les résultats attendus de ce projet sont d'améliorer la gestion de la pêche autour des récifs coralliens, d'améliorer la résilience des chaînes de valeur et de lutter contre la pêche illégale et non réglementée ». Le projet intégrera les pêcheurs et les communautés locales pour les sensibiliser à ces enjeux. *Silhouette Island* et *Anse Royale Bay* ont été identifiés comme les principaux sites du projet. Pour rappel, la pêche est le 2^{ème} contributeur économique des Seychelles.

Commerce (échanges commerciaux, entraves, opportunités)

- **Kenya, Inde – L'Inde impose des restrictions sur le thé kenyan.** L'autorité indienne de régulation du thé a publié de nouvelles règles visant à limiter les importations de thé kenyan. Les agriculteurs indiens se plaignent que les thés kenyans et népalais, moins chers, sont mélangés à des produits locaux, puis vendus comme du thé d'origine indienne, ce qui les désavantagerait. Avec la Chine, l'Inde est l'un des plus grands producteurs de thé noir au monde. A l'export néanmoins, le thé indien ne connaîtrait pas le même succès ces dernières années que le thé kenyan. Selon les statistiques kenyanes, le Kenya a exporté 2 800 T de thé vers l'Inde entre janvier et juin 2021, contre 1 500 T au cours de la même période en 2020.
- **Kenya – Le fret aérien toujours limitant pour les exportations de fleurs.** Alors que la demande en fleurs est importante en Europe, le secteur floricole kenyan souffre toujours de capacités limitées en fret aérien. La limitation du nombre de vols passagers est en effet toujours un frein aux exportations de fleurs, ces capacités pouvant représenter jusqu'à 40% des volumes de fret. Le Kenya Flower Council (KFC) a notamment annoncé que 25% des fleurs produites étaient détruites par manque de disponibilité en fret. Les besoins en fret s'établirait à 5 000 T/semaine, contre 3 500 T/semaine actuellement disponibles.

- **Ethiopie – Nutriset s'engage dans un nouveau partenariat en Ethiopie.** Le 18 Novembre 2021, l'entreprise française Nutriset a annoncé un nouveau partenariat avec EthioGabana pour développer et produire des aliments nutritionnels à destination des populations vulnérables en Ethiopie. EthioGabana est une entreprise de café fondée en 2019 par des entrepreneurs éthiopiens. Ce partenariat associe l'expertise du groupe Nutriset dans le domaine de la nutrition à la connaissance du marché local d'EthioGabana. Il doit permettre de répondre à l'enjeu d'insécurité alimentaire en Ethiopie et dans la région en proposant une production locale. Des essais ont déjà débuté et la production devrait s'intensifier dans les mois à venir.
- **Ouganda – Des investisseurs italiens pourraient accéder gratuitement à du foncier.** Le gouvernement ougandais a promis un accès gratuit à du foncier pour 11 investisseurs italiens à la recherche d'opportunités commerciales dans différents secteurs dont l'agriculture. La délégation italienne a effectué une visite de 5 jours à travers le pays afin d'évaluer le potentiel de nouveaux investissements. Dans un premier temps, les 11 investisseurs devraient rassembler 20 MUSD et cibler les secteurs des énergies renouvelables, de la vente d'équipements agricoles et de produits pharmaceutiques et vétérinaires. Sur le plus long terme, l'objectif serait d'améliorer les procédés dans l'industrie agro-alimentaire et de soutenir les services vétérinaires notamment dans le secteur de la cuniculture (production de lapins).
- **Ouganda – L'Ouganda menace de quitter l'Organisation Internationale du Café.** Le café est la matière première la plus échangée dans le monde après le pétrole. En Ouganda, l'Autorité de développement du café (UCDA) envisage de ne pas renouveler l'accord sur le café signé en 2007 et expirant le 1er février 2022. Le principal reproche porte sur l'utilisation des cotisations des pays membres qui serviraient avant tout à financer le secrétariat de l'organisation et non pas des programmes de soutien et de renforcement des capacités des acteurs de la chaîne de valeur du café. Alors que les USA ont quitté l'organisation en 2018, l'Ouganda, premier pays exportateur de café en Afrique, pourrait ainsi quitter dans 2 mois l'Organisation internationale du café (OIC). Pour rappel, les membres de l'OIC comptent pour 98 % de la récolte mondiale de café et 2/3 de la consommation du produit. Le marché mondial du café est quant à lui estimé à 200 milliards USD/an.

Zone de compétence du Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien :
Kenya, Ethiopie, Tanzanie, Ouganda, Rwanda, Burundi, Soudan, Madagascar, Maurice



Retrouvez les précédents numéros et les autres publications du Service Economique Régional de Nairobi à l'adresse : www.tresor.economie.gouv.fr/pays/Kenya



Auteur : Vincent ABT, Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien, avec les contributions des Ambassades d'Afrique de l'Est et de l'Océan Indien (Services économiques et Services de Coopération et d'Action culturelle)

Copyright : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional du Nairobi (adresser les demandes à vincent.abt@dgtresor.gouv.fr)

Clause de non-responsabilité : Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication

Abonnement par email : vincent.abt@dgtresor.gouv.fr

Merci d'indiquer votre nom, prénom, activité/entreprise, fonction, coordonnées téléphoniques et mail.


**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**
*Liberté
Égalité
Fraternité*